

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi 13 août 2002 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillère, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

Absent pour cause : monsieur le conseiller Jacques Montesano.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2002-08-201 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2002-08-202 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2002

Il est proposé par la conseillère Gisèle Péladeau appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 juillet 2002, tel que présenté.

ADOPTÉE

2002-08-203 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS – JUILLET 2002

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Linda McGrail et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juillet 2002, au montant de **120 543.45\$**.

ADOPTÉE

2002-08-204 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER – JUILLET 2002

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juillet 2002, au montant de **307 507.74\$**.

ADOPTÉE

2002-08-205 RÈGLEMENT NUMÉRO 405 DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN CAMION À ESSIEU ARRIÈRE DOUBLE AVEC BENNE BASCULANTE QUATRE SAISONS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 166 000\$ À CETTE FIN - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné, que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture, et que le maire et la secrétaire-trésorière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy, que le règlement numéro 405 décrétant l'achat d'un camion à essieu arrière double avec benne basculante quatre saisons et autorisant un emprunt de 166 000\$ à cette fin soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2002-08-206 RÈGLEMENT NUMÉRO 403-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 403 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CROISSANT LÉO-PAUL-DESROSIERS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 30 000\$ - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné, que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture, et que le maire et la secrétaire-trésorière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau, que le règlement numéro 403-1 modifiant le règlement numéro 403 décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le croissant Léo-Paul-Desrosiers et autorisant un emprunt de 30 000\$ soit adopté tel que présenté.

Que la résolution numéro 2002-07-189 soit modifiée par la suppression du paragraphe portant le numéro 1.

ADOPTÉE

2002-08-207 RÈGLEMENTS NUMÉROS 245-32 ET 245-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 245 RETRAIT

Considérant que le Conseil Municipal a adopté les règlements numéros 245-32 et 245-33 modifiant le règlement de zonage numéro 245;

Considérant qu'il y a eu tenue d'un registre pour ces règlements;

Considérant que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenue a été atteint pour chacun de ces règlements;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de retirer du processus d'adoption les règlements suivants :

Règlement numéro **245-32** modifiant le règlement de zonage numéro 245, afin de modifier certaines normes dans les zones H02-217 et H02-224;

Règlement numéro **245-33** modifiant le règlement de zonage numéro 245, afin de modifier certaines normes dans la zone H02-222.

ADOPTÉE

2002-08-208 **AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 245-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 245, POUR CHANGER CERTAINES NORMES PRESCRITES DANS LES ZONES H01-147 ET H01-149**

Madame la conseillère, Linda McGrail, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245 aux fins de modifier certaines normes concernant les zones H01-147 et H01-149. De plus, elle demande la dispense de lecture.

Une copie du premier projet de règlement numéro 245-34 ayant été remise à tous les membres du Conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2002-08-209 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 245-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 245, POUR CHANGER CERTAINES NORMES PRESCRITES DANS LES ZONES H01-147 ET H01-149 – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 245 pour changer certaines normes prescrites dans les zones H01-147 et H01-149;

Considérant que le premier projet de règlement numéro 245-34 modifiant le règlement de zonage numéro 245 pour changer certaines normes prescrites dans les zones H01-147 et H01-149 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois, et résolu que le premier projet de règlement numéro 245-34 modifiant le règlement de zonage numéro 245, pour changer certaines normes prescrites dans les zones H01-147 et H01-149, soit adopté.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 10 septembre 2002, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame.

ADOPTÉE

2002-08-210 **ACHAT D'UN CAMION A ESSIEU ARRIÈRE DOUBLE AVEC BENNE BASCULANTE QUATRE SAISONS – ADJUDICATION**

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par avis public pour l'achat d'un camion à essieu arrière double avec benne basculante quatre saisons;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 6 août 2002;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture de soumissions;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

2002-08-210...suite

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le contrat pour l'achat d'un camion à essieu arrière double avec benne basculante quatre saisons soit accordé à P.E. Boisvert Auto Ltée, au prix de 139,500.\$, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres n° GT 2002-01 et sa soumission du 5 août 2002; le tout puisé à même le règlement numéro 405 décrétant l'achat d'un camion à essieu arrière double avec benne basculante quatre saisons et autorisant un emprunt de 166 000.\$ à cette fin.

Ce contrat est conditionnel à l'obtention des approbations légales requises et la mise en vigueur du règlement d'emprunt pour l'acquisition du camion.

ADOPTÉE

2002-08-211 ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À L'OUVERTURE DES LOCAUX - SERVICES COMMUNAUTAIRES;

Considérant la recommandation du directeur des Services Communautaires;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'engager Monsieur Dominique St-Denis à titre d'employé temporaire à temps partiel, au poste de préposé à l'ouverture des locaux pour le département des Services Communautaires, à compter du 19 août 2002, selon les conditions de la Convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

2002-08-212 VENTE DE TERRAINS (LOTS 12-96 et 13-154) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de vendre l'immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros 12-96 et 13-154 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Jeanne-de-l'Île-Perrot, à madame Vanda Damiano et monsieur Sebastiano Damiano, pour la somme de 5 000\$, plus les taxes applicables. Tous les frais reliés à la vente sont à la charge de l'acquéreur.

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2002-08-213 ACHAT DE TERRAIN D'HYDRO-QUÉBEC – LOT PTIE 250 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Attendu que la Municipalité a entrepris des discussions pour acquérir une partie du lot 250 du cadastre de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot offre à Hydro-Québec d'acquérir un terrain connu et désigné comme étant le lot Ptie 250 du cadastre de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, pour la somme de 20 002\$ plus taxes, suivant les conditions contenues à l'offre d'achat, le tout puisé à même le surplus libre non autrement approprié

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de cession et tous les documents requis à cette fin.

La présente résolution remplace et annule la résolution numéro 2002-06-163.

ADOPTÉE

2002-08-214 APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 22 554,91\$ DU SURPLUS LIBRE

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail. appuyé par le conseiller Serge Roy et résolu que le Conseil municipal autorise l'appropriation d'une somme de 22 554,91\$, plus les taxes applicables, du surplus libre non autrement approprié pour le paiement des comptes suivants :

Daniel Arbour & Associés (avis PSAR)	3 005,48\$
M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges (Mise à jour du rôle d'évaluation)	19 549,43\$

ADOPTÉE

2002-08-215 MANDAT D'ARCHITECTE POUR LA RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'accorder le mandat pour la réalisation des plans préliminaires pour la rénovation des locaux de l'hôtel de ville à la firme Dubé Matte et associés, architectes, au prix de 4,400.\$, plus taxes, suivant son offre de services du 20 mai 2002. Le tout puisé à même le fonds général.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES

Dépôt des résultats de la tenue d'un registre pour les règlements 245-31, 245-32 et 245-33.
Dépôt des rapports informatifs de la Gestion du Territoire – juillet 2002
Dépôt du rapport du département des Services Communautaires – juillet 2002
Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – juillet 2002

2002-08-216 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de lever l'assemblée à 20h35.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/ll
